



Les cars sont des espaces non fumeurs (y compris cigarette électronique).



L'étiquetage des bagages est obligatoire.



Les cars sont accessibles aux personnes à mobilité réduite, sur réservation pour chaque trajet, hors dimanche et jours fériés, 48h à l'avance au 04 8000 7000



Les vélos sont pris en charge à bord des cars, sur réservation pour chaque trajet, hors dimanche et jours fériés, 48h à l'avance au 04 8000 7000

Maximum : 2 vélos en soute.

Les vélos électriques même pliants ne sont pas acceptés à bord.

L'ENSEMBLE DES TARIFS COMMERCIAUX TER EST VALABLE SUR CETTE LIGNE

Tarif personnel et ayants-droit SNCF non applicable.



POINTS DE VENTE DE LA LIGNE

À bord des autocars, sur le site oura.com, en gare routière de Montélimar et auprès de tous les points de vente SNCF, dont la gare de Montélimar.

Seuls les billets à l'unité peuvent être vendus par le conducteur ; les abonnements ne sont pas délivrés à bord.



MODALITÉS DE PAIEMENT À BORD DES CARS

Le paiement par carte bancaire est accepté sans montant minimum.



Les billets de plus de 20 € ne sont pas acceptés. Merci de faire l'appoint.

oura

MODALITÉS DE VALIDATION DES TITRES SUR CARTE OÛRA!

Les titres chargés sur la carte Oûra sont acceptés et doivent être obligatoirement validés à bord des autocars.



MODALITÉS DE CONTRÔLE DES BILLETS VENDUS À DISTANCE (INTERNET FIXE ET MOBILE)

À votre montée à bord, merci de présenter un justificatif d'identité au conducteur.



INFORMATIONS À DISTANCE

La centrale de réservation

«Allo La Région vous transporte» :

04 8000 7000

Procédure d'abonnement aux alertes SMS

Pour recevoir l'information voyageurs sur le mobile, rendez-vous sur le site sradda.com dans la rubrique Cars Auvergne-Rhône-Alpes puis Infos SMS.

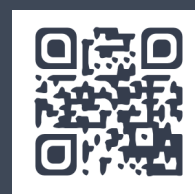
Calculateur d'itinéraire : oura.com

SNCF : Allo TER : 09 69 32 21 41

(appel non surtaxé)



INFOS SMS



COURRIERS VOYAGEURS

Vous adresser à : Sud Rhône-Alpes Déplacements Drôme Ardèche (SRADDA)
131 avenue des Auréats – CS 20101 – 26001 Valence Cedex



SÉCURITÉ VOYAGEURS

Les passagers ont l'obligation d'attacher leur ceinture. En cas de contrôle par les forces de l'ordre, un passager n'ayant pas mis sa ceinture encourt une amende de quatrième classe soit 135€.